

**Présidente** : Mme **BRICHEZ**, Maire

**Étaient présents** : Mme BRICHEZ – M. HUGUET - M. DEFROCOURT - Mme DRICI - M. GAUTIER - Mme CHARLES – M. DELPLANQUE - Mme HENSER-MARTIN - M. GAUDEFRY- M. MECHEMECHE – M.MORANDEAU

**Absent** : M. LANTHIEZ

**Secrétaire de séance** : M. GAUTIER

\*\*\*\*\*

**A l'unanimité :**

1. Les statuts du Syndicat Mixte des Eaux de Hermes et Environs sont approuvés.
2. Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le Receveur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
3. Il prend acte du bilan de formation des élus 2019 et se prononce favorablement sur les perspectives de formation pour l'année 2020.
4. L'Assemblée arrête les résultats définitifs du compte administratif 2019, résumés comme suit :
  - Résultats de clôture : - en fonctionnement : Excédent de 603 821,80 €
  - en investissement : Excédent de 126 557,34 €
  - ensemble : Excédent de 730 379,14 €
5. Elle procède ensuite à l'affectation au budget primitif du résultat de l'exercice 2019.

**Fait à HONDAINVILLE, le 05 mars 2020**

**Le Maire,**

**Michèle BRICHEZ**